

Points d'attention pour vivre ce nouveau temps de confinement national

Le gouvernement a précisé ces dernières heures les modalités pratiques du nouveau confinement décidé pour faire face à la recrudescence de l'épidémie de COVID19. Voici quelques points concrets de mise en œuvre élaborés en accord avec le préfet des Yvelines :

- La période qui s'ouvre, sans que nous puissions en connaître la durée, est un nouveau défi humain, spirituel et pastoral. Au moment de nous préparer à le relever ensemble, il est essentiel de se remémorer les leçons du **confinement du printemps dernier : Qu'en avons-nous retenu ?**
⇒ Dans les prochains jours, en équipe de prêtres, de diacres, comme en EAP, commençons par échanger sur les fruits de cette expérience : les enseignements, les leçons, les points de vigilance.

- Pour ce qui concerne la vie des cultes, **les nouvelles règles imposées** sont très contraignantes :
 - La célébration des **obsèques** est possible avec une assistance **limitée à 30 personnes** ;
 - Celle **des mariages** et **des baptêmes** est possible avec une assistance **limitée à 6 personnes** ;
 - **Aucune autre célébration publique** n'est autorisée à partir du mardi 3 novembre (les messes du 2 novembre restent donc possible).
 - Au titre des centres de loisirs qui peuvent rester ouverts, **les ACEL**, officiellement déclarées, **peuvent poursuivre leur accueil**.
 - **Il n'y a aucune autre possibilité de se réunir** pour les activités pastorales qui font la vie ordinaire de nos communautés. Pour toutes les réunions, pastorales comme fonctionnelles, on utilisera les outils de visioconférence.
 - **L'accueil individuel au presbytère** est possible.

Mgr Eric de Moulins-Beaufort, président de la CEF, a écrit au président de la République pour demander que les messes du dimanche restent ouvertes aux fidèles, et soient intégrées dans les motifs dérogatoires de sortie. Cette demande n'a pas été acceptée. Mgr Aumonier et Mgr Valentin continueront dans les jours prochains à la porter, en lien avec tous les évêques de France. En attendant, il convient d'habiter loyalement le cadre ainsi posé.

- Ce cadre offre **deux points d'appuis principaux**, à vivre dans le respect des distanciations physiques et des gestes barrières connus de tous :

- 1 **Les églises restent ouvertes** : nous devons saisir pleinement cette opportunité, avec plus d'attention peut-être que nous avons pu le faire au printemps :
 - **Les fidèles** sont encouragés à **y passer pour un bref temps de prière personnelle**, dans le cadre de la sortie d'une heure autorisée pour motif de promenade.
 - **Les prêtres** sont encouragés à **s'y tenir largement**, pour offrir notamment accueil, écoute, et possibilité de se confesser.
 - Dans le cadre de cet accueil individuel, les prêtres évalueront, selon le contexte pastoral qui est le leur, **la meilleure façon d'assurer le lien des fidèles à l'Eucharistie**, le dimanche comme en semaine : par des temps d'adoration du Saint-Sacrement exposé, ou par la distribution de la communion en dehors de la messe. On se référera alors au rite bref proposé dans le « rituel de l'Eucharistie en dehors de la messe » (cf n°42 ss.)



- ⇒ Quel que soit le moyen choisi, il faudra **toujours veiller à ne pas créer une assemblée de fait** dans l'église, pour rester dans le cadre d'un accueil individuel. A titre d'exemple, pour ceux qui choisiront de proposer la communion en dehors de la messe, il serait possible que le temps prévu de méditation de la Parole soit vécu individuellement par chacun à l'aide d'un feuillet support, avant la rencontre avec le prêtre.
- ⇒ Par souci de loyauté vis-à-vis des consignes gouvernementales, comme d'unité dans nos communautés, Mgr Aumonier demande aux prêtres de ne pas aller célébrer la messe à domicile. Demeure possible et encouragé le fait de porter à domicile la communion aux personnes objectivement empêchées de se rendre à l'église, par leur âge ou leur fragilité de santé.

2 Les **engagements caritatifs** en faveur des plus fragiles **sont encouragés par le gouvernement** : nous devons nous mobiliser pour y prendre toute notre part :

- Garder mobilisés nos réseaux caritatifs constitués (Secours Catholique, Ordre de Malte, Conférence Saint Vincent de Paul, etc...) dans toute la mesure de leurs moyens ;
 - Apporter à ces réseaux, comme aux initiatives prises en dehors de l'Eglise, le renfort ponctuel de nos bonnes volontés ; le cas échéant, imaginer localement des propositions nouvelles adaptées au moment que nous vivons ;
 - Mobiliser en particulier les grands jeunes de nos paroisses pour leur offrir la possibilité de gestes concrets de solidarité.
- Lors du confinement du printemps, beaucoup d'initiatives ont été prises grâce aux **ressources qu'offre internet** : elles se sont révélées précieuses, autant qu'elles ont montré leurs limites.
 - ⇒ Gardons **un esprit de sobriété** dans les initiatives que nous prendrons cette fois-ci. Il paraît judicieux de concentrer nos efforts en la matière sur les supports d'évangélisation et d'enseignement : commentaires de la Parole, catéchèse, etc...
 - **La vie en doyenné** doit se poursuivre et s'intensifier en cette période de confinement :
 - ⇒ Sous l'impulsion des doyens, elle peut être un lieu de réflexion sur la situation présente, de mise en commun des outils développés par les uns et les autres, et de soutien mutuel des prêtres.
 - Dans les premiers jours de novembre, les prêtres recevront **une nouvelle attestation dérogatoire de déplacement au titre de leurs obligations professionnelles**, leur facilitant notamment :
 - Les visites individuelles à domicile, spécialement des personnes les plus isolées, qui en feraient la demande ;
 - Les rencontres et concertations en doyenné ;
 - **La Pastorale de la santé** peut se poursuivre, pour l'essentiel :
 - Les aumôniers, bénévoles ou salariés, laïcs, diacres ou prêtres, poursuivent leur mission en chaque établissement sous l'autorité de la direction de l'établissement.
 - Les équipes de visiteurs poursuivent leur mission sur la base du volontariat.
 - Ceux qui sont personnes à risque se mettent bien sûr en retrait du contact direct avec les malades Covid.
 - Si le prêtre de l'équipe d'aumônerie est personne à risque, il passera le relais à un des prêtres de l'équipe volante qui reste disponible et pourra venir donner les sacrements et offrir une présence fraternelle. (cf liste actualisée en pj)
 - Concernant les situations de **recours au chômage partiel** pour les salariés, une note spécifique sera diffusée en début de semaine par l'économats diocésain, par ses canaux habituels.